



FACTURE N° 460163148
Le 12/09/2025 Page : 001 / 001

CLIENT JURIDIQUE
CLIENT DIVERS COMPTANT
37 AV DE LARRIEU
31100 TOULOUSE
FRANCE

REXEL FIGEAC
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC
Tél.: 05.65.50.33.00
Fax: 05.65.34.10.20

MARTIN
51 CHEMIN DES OUSTALS

46100 CARDAILLAC

ADRESSE DE LIVRAISON

MARTIN
51 CHEMIN DES OUSTALS

46100 CARDAILLAC

N° Client : 5469003

N° T.V.A. Intra-communautaire : FR14425880473

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
Votre commande N° : CABRIDENS du 12/09/2025 - Votre chantier N° : MARTIN - Votre vendeur : KHELLAFI SHANA BL N° 000178997 - Date de livraison : 12/09/2025 - MARTIN - 51 CHEMIN DES OUSTALS								
001	KAM119RIR291 PIECE DETACHEE DIVERS CONDENSATEUR 8µF AVEC CABLES	16,71245	28,00	12,03296	1	U	12,03	2

PAYÉ

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT H.T. Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	12,03	3,60			15,63	20,00	3,13

L'eco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 641-10-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Votre paiement à expédier à :

REXEL France /SUD EST
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114
69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr
BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
RIB 30004 00588 00010007392 64
N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

N° comptable	5469003
Date d'échéance	12/09/2025
Mode de règlement	ESP Espèces

Etats des conditions générales de vente. Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans qu'il y ait lieu de préavis. Elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société prouve que les frais de recouvrement qu'elle s'est vu infliger au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 10% du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux directeur (établi par la Banque Centrale Européenne à son expiration de refinancement la plus récente majorée de dix points de pourcentage, le taux directeur à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année concernée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année concernée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à l'article L15 du 12 mai 1960, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif d'une facture et de ses accessoires, l'absence de paiement de la facture entraînant la propriété de la marchandise. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 Paris

SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris - Code NAF 4669A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616

Net H.T.	15,63 €
Total T.V.A.	3,13 €
Net à payer T.T.C.	18,76 €

